

AVIS PUBLIC

PLAN MUNICIPAL ARRÊTÉ DE ZONAGE DE GRANDE-ANSE

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le Village de Grande-Anse a l'intention de modifier son plan municipal en modifiant le texte du dit plan à la parti 1) B) (secteur résidentiel) et son arrêté de zonage, en changeant de zone RB (résidentielle uni et bifamiliale) à zone A1(4) (aménagement intégré), le lot portant le numéro d'identification (NID) 20754198 étant situé au 35 rue du Quai. Le but de cette modification est de permettre l'aménagement d'une maison mobile.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 22 mars 2004 à 19h30 à la mairie de Grande-Anse, 393, rue Acadie.

Toutes objections ou commentaires écrits peuvent être adressés au secrétaire-greffier au 393, rue Acadie, Grande – Anse, N.-B. E8N- 1E2. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à la mairie, de 8h00 à 16h00 de lundi au vendredi, à l'adresse ci-haut indiquée.

Rhéal Paulin
Secrétaire - greffier